

de cause. Il fallait que les tentatives d'ingérence et de pression internationales, qui se multipliaient à l'envi, n'eussent aucune prise sur notre politique. Il fallait que fussent brisés les complots successifs : affaire des barricades, insurrection d'avril 1961 et, depuis lors, actions acharnées de subversion terroriste, menées, hélas ! par des Français qui usent de l'assassinat, du vol et du chantage, tous soulevements visant à forcer la main au pouvoir, à l'ébranler, à le renverser et à jeter la France aux abîmes.

Ce qu'il fallait faire fut fait. Mais — chacun l'a vu — c'est parce que les institutions nouvelles permettent à l'Etat d'agir, au lieu que les anciennes ne faisaient que l'en empêcher, que le pouvoir peut décider au lieu de tergiverser toujours, qu'il tient bon au lieu de trébucher et de culbuter sans relâche. Surtout, Français et Français ! chacun a vu que la confiance fidèle dont vous m'avez en masse investi m'a moi-même obligé et soutenu jour après jour et que cet accord direct entre le peuple et celui qui a la charge de le conduire est devenu, dans les temps modernes, essentiel à la République.

Maintenir, dans ce domaine, ce qui vient d'être réprouvé, telle doit être notre conclusion, une fois réglée la question algérienne. En ces temps durs et dangereux, mais remplis d'espérances, que de choses, en effet, nous avons à faire qui commandent notre destin !

Poursuivre notre développement économique, social, démographique, scolaire, scientifique, technique ; pratiquer la coopération avec les Etats du monde — avant tout ceux de l'Afrique — dont nous sommes solidaires par l'idéal, la langue, la culture, l'économie, la sécurité ; contribuer au progrès des deux milliards d'hommes qui peuplent les pays sous-développés ; nous doter de forces de défense telles que, pour qui que ce soit, attaquer la France ce pourrait être aller à la mort ; assurer avec nos alliés l'intégrité du monde libre face à la menace des Soviétiques ; aider l'Europe occidentale à construire son unité, sa prospérité, sa puissance, son indépendance ; hâter le jour où, peut-être, le régime totalitaire ayant perdu de sa virulence et abaissant les barrières, tous les peuples de notre continent se retrouveront dans l'équilibre, le bon sens et l'amitié ; bref, pour accomplir la mission de la France, nous devons, oui ! nous devons être et rester librement un grand peuple rassemblé.

Depuis quatre ans, en dépit des orages, c'est, au fond, ce que nous sommes, comme nous l'avons décidé alors, massivement et solennellement et par le suffrage universel. Y ont trouvé leur compte la justice et l'efficacité. Françaises, Français ! par la même voie, nous aurons, au moment voulu, à assurer que, dans l'avenir et par-delà les hommes qui passent, la République puisse demeurer forte, ordonnée et continue.

Vive la République !  
Vive la France !

27

## Allocution radiotélévisée du 20 septembre 1962

Depuis que le peuple français m'a appelé à reprendre officiellement place à sa tête, je me sens naturellement obligé de lui poser, un jour, une question qui se rapporte à ma succession, je veux dire celle du mode d'élection du chef de l'Etat. Des raisons que chacun connaît m'ont récemment donné à penser qu'il pouvait être temps de le faire.

Qui donc aurait oublié quand, pourquoi, comment, fut établie notre Constitution ? Qui ne se souvient de la mortelle échéance devant laquelle se trouvaient, en mai 1958, le pays et la République, en raison de l'infirmité organique du régime d'alors ? Dans l'impuissance des pouvoirs apparaissaient tout à coup l'imminence des coups d'Etat, l'anarchie généralisée, la menace de la guerre civile, l'ombre de l'intervention étrangère. Comme tout se tient, c'est au même moment que s'ouvrait devant nous le gouffre de l'effondrement monétaire, financier et économique.

Enfin, ce qu'il y avait d'absurde et de ruineux dans le conflit algérien, après la guerre d'Indochine et à l'annonce de graves déchirements dans l'ensemble de l'Afrique noire, démontrait la nécessité de changer en coopération de pays indépendants les rapports qui liaient la France et ses colonies, tandis que le système tatonnant et trébuchant des partis se trouvait hors d'état de trancher ce qui devait l'être et de maîtriser les secousses qu'une pareille transformation allait forcément susciter.

C'est alors qu'assumant de nouveau le destin de la patrie, j'ai, avec mon gouvernement, proposé au pays l'actuelle Constitution. Celle-ci, qui fut adoptée par 80 % des votants, a maintenu quatre ans d'existence. On peut donc dire qu'elle a fait ses preuves.

La continuité dans l'action de l'Etat, la stabilité, l'efficacité et l'équilibre des pouvoirs ont remplacé, comme par enchantement, la confusion chronique et les crises perpétuelles qui paralysaient le système d'hier, quelle que pût être la valeur des hommes. Par là même, portent maintenant leurs fruits le grand effort et le grand essor du peuple français.

La situation de la France au dedans et au dehors a marqué d'éclatants progrès, reconnus par le monde entier, sans que les libertés publiques en aient été aliénées. Le grave et pénible problème de la décolonisation a été notamment réglé. Certes, l'œuvre que nous avons encore à accomplir est immense, car, pour un peuple, continuer de vivre, c'est continuer d'avancer. Mais personne ne croit sérieusement que nous pourrions le faire si nous renoncions à nos solides institutions. Personne, au fond, ne doute que notre pays se trouverait vite jeté à l'abîme si, par malheur, nous le livrions de nouveau aux jeux stériles et dérisoires d'autrefois.

Or la clé de voûte de notre régime, c'est l'institution nouvelle d'un Président de la République désigné par la raison et le sentiment des Français pour être le chef de l'Etat et le guide de la France. Bien loin que le Président doive, comme naguère, demeurer confiné dans un rôle de conseil et de représentation, la Constitution lui confère à présent la charge insigne du destin de la France et de celui de la République.

Suivant la Constitution, le Président est en effet garant — vous entendez bien ? — de l'indépendance et de l'intégrité du pays, ainsi que des traités qu'il engage. Bref, il répond de la France. D'autre part, il lui appartient d'assurer la continuité de l'Etat et le fonctionnement des pouvoirs. Bref, il répond de la République.

Pour porter ces responsabilités suprêmes, il faut au chef de l'Etat des moyens qui lui soient adéquats. La Constitution les lui donne. C'est lui qui désigne les ministres et, d'abord choisit le Premier. C'est lui qui réunit et préside leurs conseils. C'est lui qui, sur leur rapport, prend, sous forme de décrets ou d'ordonnances, toutes les décisions importantes de l'Etat. C'est lui qui nomme les fonctionnaires, les officiers, les magistrats. Dans les domaines essentiels de la politique extérieure et de la sécurité nationale, il est tenu à une action directe, puisqu'il préside à la défense, négocie et conclut les traités, puisqu'il est le chef des armées, puisqu'il préside à la défense. Par-dessus tout, s'il arrive que la patrie et la République soient immédiatement en danger, alors le Président se trouve investi en personne de tous les devoirs et de tous les droits que comporte le salut public.

Il va de soi que l'ensemble de ces attributions, permanentes ou éventuelles, amène le Président à inspirer, orienter, animer l'action nationale. Il arrive qu'il ait à la conduire directement, comme je l'ai fait, par exemple, dans toute l'affaire algérienne. Certes, le Premier Ministre et ses collègues ont, sur la base ainsi tracée, à déterminer à mesure la politique et à diriger l'administration. Certes, le Parlement délibère et vote les lois, contrôle le gouvernement et a le droit de le renverser, ce qui marque le caractère parlementaire du régime.

Mais, pour pouvoir maintenir, en tout cas, l'action et l'équilibre des pouvoirs et mettre en œuvre, quand il le faut, la souveraineté du peuple, le Président détient en permanence la possibilité de recourir au pays, soit par la voie du référendum, soit par celle de nouvelles élections, soit par l'une et l'autre à la fois.

En somme, comme vous le voyez, un des caractères essentiels de la Constitution de la Ve République, c'est qu'elle donne une tête à l'Etat. Aux temps modernes, où tout est si vital, si rude, si précipité, la plupart des grands pays du monde : Etats-Unis, Russie, Grande-Bretagne, Allemagne, etc., en font autant, chacun à sa manière. Nous le faisons à la nôtre, qui est, d'une part, démocratique et, d'autre part, conforme aux leçons et aux traditions de notre longue histoire.

Cependant, pour que le Président de la République puisse porter et exercer effectivement une charge pareille, il lui faut la confiance explicite de la nation. Permettez-moi de dire qu'en reprenant la tête de l'Etat, en 1958, je pensais que, pour moi-même et à cet égard, les événements de l'Histoire avaient déjà fait le nécessaire. En raison de ce que nous avons vécu l'année dernière, à travers tant de peines, de larmes et de sang, mais aussi avec tant d'espérances, d'enthousiasmes et de réussites, il y a entre vous, Français, Français, et moi-même un lien exceptionnel qui m'institue et qui m'oblige.

Je n'ai donc pas attaché alors, une importance particulière aux modalités qui allaient entourer ma désignation, puisque celle-ci était d'avance prononcée par la force des choses. D'autre part, tenant compte de susceptibilités politiques, dont certaines étaient respectables, j'ai, prééré, à ce moment-là, qu'il n'y eût pas à mon sujet une sorte de plébiscite formel. Bref, j'ai alors accepté<sup>2</sup> que le texte initial de notre Constitution soumit l'élection du Président à un collège relativement restreint d'environ 80 000 élus.

Mais, si ce mode de scrutin ne pouvait, non plus qu'aucun autre, fixer mes responsabilités à l'égard de la France, ni exprimer à lui seul la confiance que veulent bien me faire les Français, la question serait très différente pour ceux qui, n'ayant pas nécessairement reçu des événements la même marque nationale, viendraient après moi, tour à tour, prendre le poste que j'occupe à présent.

Ceux-là, pour qu'ils soient entièrement en mesure et complètement obligés de porter la charge suprême, quel que puisse être son poids, et qu'ainsi notre République continue d'avoir une bonne chance de demeurer solide, efficace et populaire en dépit des démons de nos divisions, il faudra qu'ils en reçoivent directement mission de l'ensemble des citoyens.

Sans que doivent être modifiés les droits respectifs, ni les rapports réciproques des pouvoirs, d'affirmer dans l'avenir nos institutions vis-à-vis des entreprises factieuses, de quelque côté qu'elles viennent, ou bien des manœuvres de ceux qui, de bonne ou de mauvaise foi, voudraient nous ramener au funeste système d'antan, je crois donc devoir faire au pays la proposition que voici : quand sera achevé mon propre septennat, ou si la mort ou la maladie l'interrompaient avant le terme, le Président de la République sera dorénavant élu au suffrage universel.

Sur ce sujet, qui touche tous les Français, par quelle voie convient-il que le pays exprime sa décision ? Je réponds : par la plus démocratique, la voie du référendum. C'est aussi la plus justifiée, car la souveraineté nationale appartient au peuple et elle lui appartient évidemment, d'abord, dans le domaine constituant. D'ailleurs, c'est du vote de tous les citoyens qu'a procédé directement notre actuelle Constitution.

1. Ce texte est celui diffusé par les services de presse de l'Elysée. En prononçant son allocution le général de Gaulle a remplacé *vécu* par *voulu*.

2. Le général de Gaulle a dit devant les micros et les caméras : *J'ai alors consenti.*

Au demeurant, celle-ci spécifique que le peuple exerce sa souveraineté, soit par ses représentants, soit par le référendum. Enfin, si le texte prévoit une procédure déterminée pour le cas où la révision urait lieu dans le cadre parlementaire, il prévoit aussi, d'une façon très simple et très claire, ue le Président de la République peut proposer au pays, par voie de référendum, « tout projet de loi » — je souligne : « tout projet de loi » — « portant sur l'organisation des Pouvoirs publics », e qui englobe, évidemment, le mode d'élection du Président.

Le projet que, sur ma proposition, il s'est à lui-même donnée.

Français, Français, en cette périlleuse époque et en ce monde difficile, il s'agit de faire en orte, dans toute la mesure où nous le pouvons, que la France vive, qu'elle progresse, qu'elle assure on avenir.

C'est pourquoi, en vous proposant, avant peu, de parfaire les institutions nationales sur un oint dont, demain, tout peut dépendre, je crois, en toute conscience, bien servir notre pays. Mais, comme toujours, je ne peux et ne veux rien accomplir qu'avec votre concours. Comme ourjours, je vais donc bientôt vous le demander. Alors, comme toujours, c'est vous qui en déciderez. Vive la République ! Vive la France !

28

### Allocution radiotélévisée du 4 octobre 1962

Voici quatre ans le peuple français s'est donné à lui-même une Constitution. Il l'a fait u lendemain d'une crise si grave qu'elle faillit jeter la France au gouffre et emporter la République.

Cette Constitution rejette la confusion et l'impuissance du régime d'antan, c'est-à-dire du régime exclusif des partis, et s'inspire des conditions que la vie rude et rapide du monde moderne impose à un grand État. Elle règle en conséquence les rôles respectifs et les rapports réciproques u pouvoir exécutif et du pouvoir législatif. Elle institue un président qui doit être le garant de ce ain est vital et permanent dans le destin du pays, qui doit assurer la continuité de l'État républicain et qui doit répondre de la France en cas de péril public. Comme, à l'appel général du pays, j'ai assumé la fonction, le mode d'élection du président était, d'abord, secondaire puisque le rôle était rempli. Mais la question se pose aujourd'hui.

Tout le monde peut constater quels résultats éclatants a atteints le peuple français sous es institutions nouvelles. Notre vie publique, qui, hier, offrait le spectacle des jeux, des combinaisons et des crises que l'on sait, porte aujourd'hui la marque de la consistance et de l'efficacité. Au lieu qu'une monnaie malade, des finances en déficit, une économie menacée, nous soient, e l'homme naufrage, des sujets constants d'angoisse et d'humiliation, nous sommes, à présent, en eurs positifs et de budgets équilibrés. Alors que nous étions en train de déchirer notre unité nationale et de gaspiller les éléments de notre puissance militaire, faute d'accomplir la décoloisation, de mettre un terme au conflit algérien et de briser la subversion qui s'appropriait aux ousps d'État, voici que la coopération est établie entre la France et ses anciennes colonies, que l'Algérie y accède à son tour, que nous pouvons entreprendre de moderniser notre armée et que es graves complots qui menaçaient la République n'ont plus comme honteuse carrière que le vol, e chantage et l'assassinat. Enfin, si, récemment encore, notre pays était considéré comme l'homme malade » de l'Europe, aujourd'hui son poids et son rayonnement sont reconnus partout dans l'univers.

Etant donné ce qu'en quatre ans nous, Français, avons réalisé en pratiquant notre Constition, le bon sens le plus élémentaire nous commande de la maintenir. Or, l'un de ses caractères essentiels, que voudraient, bien sûr, lui ôter les partisans du régime condamné et sans lequel, en effet, elle tomberait dans ce qui était hier, c'est qu'elle fait réellement du Président de la République le chef de l'État et le guide de la France. Mais, pour être vis-à-vis de lui-même et vis-à-vis des autres en mesure de remplir une pareille mission, le président a besoin de la confiance directe de la nation. Au lieu de l'avoir implicitement, comme c'était mon propre cas en 1958 pour une raison historique et exceptionnelle qui pouvait justifier au départ le collège restreint, dont je n'oublierai certes pas le vote ! Il s'agit que le président soit élu, dorénavant, au suffrage universel.

Dès l'origine, je savais que je devrais, avant la fin de mon septennat, proposer au pays de décider qu'il en soit ainsi. Mais des raisons pressantes me déterminent à prendre, dès maintenant, cette initiative, comme j'en ai le droit et le devoir.

Tout d'abord les attentats perpétrés ou préparés contre ma vie me font une obligation d'assurer après moi, pour autant que je le puisse, une République solide, ce qui implique qu'elle le soit au sommet. En outre, devant l'inquiétude générale suscitée par ces tentatives de meurtre quant aux risques de confusion que la France pourrait courir soudain, je crois nécessaire qu'un vote massif de la nation atteste, en ce moment même, qu'elle a des institutions, qu'elle entend les maintenir et qu'elle ne veut pas, après de Gaulle, revoir l'État livré à des pratiques politiques qui la mèneraient à une odieuse catastrophe. Mais, cette fois, sans aucun recours. Enfin, ce que nous sommes en train d'accomplir : développement de notre pays ; transfiguration de la condition humaine dans toutes les branches de l'activité ; association progressive des catégories économiques et sociales aux responsabilités nationales ; rénovation de notre défense ; union de l'Europe

pour le progrès et pour la paix ; aide apportée aux pays qui s'ouvrent à la civilisation ; un jour, peut-être, contribution éminente de la France à la détente, puis à l'entente, entre les peuples de l'Est et de l'Ouest ; toute cette immense entreprise exige que la France ait, au long de l'avenir, le moyen de choisir elle-même ceux qui devront, tour à tour, à sa tête, représenter son unité et répondre de son destin.

Français, Français, le projet de loi que je vous soumetts propose que le Président de la République, votre président, sera élu par vous-mêmes. Rien n'est plus républicain. Rien n'est plus démocratique. J'ajoute que rien n'est plus français, tant cela est clair, simple et droit. Une fois de plus le peuple français va faire usage du référendum, ce droit souverain, qui, à mon initiative, lui fut reconnu en 1945, qu'il a, de même, recouvré en 1958 et qui a, depuis lors, permis à la République de se donner des institutions valables et de trancher au fond le grave problème algérien. Une fois de plus, le résultat exprimera la décision de la nation sur un sujet essentiel.

Quant à moi, chaque « oui » de chacune de celles, de chacun de ceux, qui me l'aura donné me sera la preuve directe de sa confiance et de son encouragement. Or, croyez-moi ! J'en ai besoin pour ce que je puis faire encore, comme, hier, j'en avais besoin pour ce que j'ai déjà fait. Ce sont donc vos réponses qui, le 28 octobre, me diront si je peux et si je dois poursuivre ma tâche au service de la France.

Vive la République !  
Vive la France !

29

### Allocution radiotélévisée du 18 octobre 1962

FRANÇAISES, FRANÇAIS,

Le 28 octobre, ce que vous allez répondre à ce que je vous demande engagera le destin de la France. J'ai le devoir de vous dire pourquoi.

Tout le monde sait qu'en adoptant, sur ma proposition, la Constitution de 1958 notre peuple a condamné, à une immense majorité, le régime désastreux qui livrait la République à la discrétion des partis et, une fois de plus, avait failli jeter la France au gouffre. Tout le monde sait que, par le même vote, notre peuple a institué un président, chef de l'État, guide de la France, chef de voûte des institutions, et a consacré le référendum qui permet au même temps, notre peuple m'a fait au pays ce qui peut être essentiel. Tout le monde sait, qu'en même temps, notre peuple m'a fait confiance pour régler, avec mon gouvernement, les lourds problèmes devant lesquels venait de s'effondrer le système de la décadence : menace immédiate de faillite, absurde conflit algérien, danger grave d'opposition entre la nation et son armée, abaissement de la France au milieu d'un monde qui lui était alors malveillant ou méprisant.

Cette mission, si j'ai pu jusqu'à présent la remplir, c'est tout d'abord parce que j'étais sûr que vous m'en approuviez. Mais c'est aussi parce que nos institutions nouvelles me donnaient les moyens de faire ce qu'il fallait. Ainsi ai-je pu pendant quatre années, sans altérer les droits des citoyens ni les libertés publiques, assurer la conduite du pays vers le progrès, la prospérité, la grandeur, étouffer à mesure les menaces criminelles qui se dressaient contre l'État et empêcher le retour aux vices du régime condamné.

Comme la preuve est ainsi faite de la valeur d'une Constitution qui veut que l'État ait une tête, et comme, depuis que je joue ce rôle, personne n'a jamais pensé que le Président de la République était là pour autre chose, je crois en toute conscience que le peuple français doit marquer maintenant, par un vote solennel, qu'il veut qu'il en soit ainsi, aujourd'hui, demain et plus tard. Je crois que c'est pour lui le moment d'en décider, car autrement les attentats qui ont été perpétrés et ceux qui sont préparés font voir que ma disparition risquerait de replonger la France dans la confusion de naguère, et bientôt d'en décider, car autrement les attentats qui ont été perpétrés et ceux qui sont préparés font voir que ma disparition risquerait de replonger la France dans la confusion de naguère, et bientôt d'en décider, car autrement les attentats qui ont été perpétrés doit avoir désormais le moyen de choisir elle-même son président, à qui cette investiture directe pourra donner la force et l'obligation d'être le guide de la France et le garant de l'État.

C'est pourquoi, Français, Français, m'appuyant sur notre Constitution, usant du droit qu'elle me donne formellement de proposer au peuple souverain, par voie de référendum, tout projet de loi qui porte sur l'organisation des Pouvoirs publics, mesurant mieux que jamais la responsabilité historique qui m'incombe à l'égard de la patrie, je vous demande, tout simplement, de décider que, dorénavant, vous élirez votre président au suffrage universel.

Si votre réponse est « non », comme le voudraient tous les anciens partis afin de rétablir leur régime de malheur, ainsi que tous les factieux pour se lancer dans la subversion, ou même si la majorité des « oui » est faible, médiocre, aléatoire, il est bien évident que ma tâche sera terminée aussitôt et sans retour. Car, que pourrais-je faire ensuite sans la confiance chaleureuse de la nation ?

Mais si, comme je l'espère, comme je le crois, comme j'en suis sûr, vous me répondez : « oui », une fois de plus et en masse, alors me voilà confirmé par vous toutes et par vous tous dans la charge que je porte ! Voilà le pays fixé, la République assurée et l'horizon dégagé ! Voilà le monde décodément certain du grand avenir de la France !

Vive la République !  
Vive la France !